

## **Communiqué de presse**

Paris, 23 septembre 2019

### **Apport des obligations convertibles en actions à l'offre publique de retrait et réalisation du transfert des actions entre Züblin Immobilien Holding AG et REOF Holding**

Le 23 septembre 2019, Officiis Properties (« **OFFP** ») a été notifiée de l'ordre de mouvement en date du même jour, émis par la société TwentyTwo Credit I S.à r.l (« **TTC1** »)<sup>1</sup> formalisant l'apport de la totalité des 13 522 358 obligations convertibles en actions OFFP (« **OCA** ») détenues par TTC1 à l'offre publique de retrait initiée par REOF Holding S.à r.l (« **REOF Holding** »), au prix de l'offre, soit un prix unitaire de 2,05€ par OCA représentant un montant global de 27 720 833,90 €.

Ce même jour, OFFP a été notifiée du transfert hors marché de 5 765 375 actions OFFP au profit de REOF Holding. Ce transfert intervenu le 23 septembre 2019, fait suite à la cession le 18 septembre 2019 par TTC1 à REOF Holding du contrat d'option d'achat conclu entre TTC1 et Züblin Immobilien Holding AG (« **ZIHAG** ») le 31 juillet 2015, puis à l'exercice par REOF Holding de l'option ainsi cédée (Cf. communiqué de la société en date du 19 septembre 2019 intitulé « Franchissements des seuils des 2/3 et de 90% du capital et des droits de vote par REOF Holding »).

Il est rappelé que ces opérations et leurs conditions financières ont fait l'objet d'une information dans la note d'information établie par REOF Holding ayant reçu le visa de l'AMF n°19-420 en date du 3 septembre 2019 et dans la note en réponse établie par OFFP ayant reçu le visa de l'AMF n°19-421 en date du 3 septembre 2019.

---

<sup>1</sup> Agissant pour le compte de son compartiment 3, un des compartiments de l'organisme de titrisation TTC1 détenant les instruments de dettes liés à Officiis Properties et l'option d'achat sur les titres ZIHAG depuis 2015

Anciennement dénommée Züblin Immobilière France

Ainsi que mentionné dans la Section 1.2 de la note d'information établie par REOF Holding, cette dernière avait indiqué ne pas exclure de convertir les OCA avant clôture de l'offre (en cas d'apport), aux fins d'atteindre le seuil lui permettant de mettre en œuvre un retrait obligatoire ou selon les développements futurs ayant trait à la continuité d'exploitation d'OFFP. Compte tenu d'une part du franchissement du seuil de 90% du capital et des droits de vote d'OFFP par REOF Holding avant la date de clôture de l'offre publique de retrait fixée au 27 septembre 2019, d'autre part de l'absence de faits susceptibles de remettre en cause, à très court terme cette continuité d'exploitation, REOF Holding a précisé qu'en conséquence elle ne convertirait pas les OCA dont elle est désormais propriétaire avant la date de clôture de l'offre.

Les notes établies dans le cadre de l'offre publique de retrait et susvisées sont consultables sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

La note en réponse est consultable sur le site internet d'Officiis Properties à l'adresse suivante: <https://officiis-properties.fr/> et peut également être obtenue sans frais auprès d'Officiis Properties - 52 B rue de la Bienfaisance 75008 Paris.

## **Contacts**

Pierre Essig, Directeur général, Officiis Properties

52B, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 83 92 33 86,

Pour plus d'informations, et pour nous contacter, visitez le site web de la Société :

<https://officiis-properties.com>

## **A propos d'Officiis Properties (anciennement Züblin Immobilière France)**

Officiis Properties est une société foncière cotée ayant opté pour le statut SIIC, qui investit dans l'immobilier de bureaux. Son patrimoine immobilier est constitué d'un immeuble de bureaux, situé en région parisienne.

Les actions d'Officiis Properties sont cotées sur le Compartiment C d'Euronext Paris  
ISIN : FR0010298901, Nom : Officiis Propertie, Mnémonique : OFFP